

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 30 mars 2022 à 19h30

Présents : Jean-Marie CHAUMEL, Chantal PRUNIS, Xavier MARQUEZE, Jean-Marc AUTHIER, Antoine DEVIGNE, Adrien SIOSSAC, Benoît CAMPAGNE, Nathalie BALLERAND

Secrétaire de séance : Nathalie BALLERAND, assistée de Mylène MAZIER, secrétaire de mairie.

Examen du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 02 mars : pas de commentaire particulier et le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération N°10 : Vote du taux des taxes pour l'année 2022

Les membres du conseil sont tous unanimes pour ne pas augmenter le taux des taxes sur 2022, par conséquent les taux resteront donc les mêmes que l'année passée. Cela fait maintenant 10 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation. Les dépenses de fonctionnement sont systématiquement revues à la baisse et ce n'est pas chose facile car les charges obligatoires augmentent chaque année. La part en investissement devra donc être équilibrée et surtout maîtrisée. La taxe d'aménagement n'est toujours pas mise en place sur le village et c'est un réel atout pour les futurs propriétaires qui souhaiteraient faire construire leur habitation. Une fois ces éléments communiqués, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°11 : Attribution des subventions pour l'année 2022

Tout comme les taxes, les subventions attribuées aux associations sont votées chaque année en début d'exercice. Les associations de la commune œuvrent sans cesse pour le bien-être des habitants, il est donc important de les aider de façon constante. Ces subventions seront versées un peu plus tard que d'habitude et en fonction des événements qui auront pu se tenir ou pas. Les élus sont conscients des difficultés rencontrées par les bénévoles en raison des annulations liées à la COVID et du manque d'argent dans les caisses associatives c'est la raison pour laquelle ils maintiennent les montants attribués avant la COVID. Une information cependant à prendre en compte concernant l'association Pirate : les membres du conseil sont favorables à aider cette association qui s'occupe des chats errants mais l'idée préconisée par certains élus est de demander un bilan sur 3 ans des chats errants gérés et nourris par l'association, ceci afin de revoir de façon équitable le montant alloué qui pourrait, à l'avenir, varier en fonction des interventions de l'association. Par ailleurs, la croix Rouge a fait une demande cette année auprès de la commune car compte-tenu du contexte compliqué non seulement en France mais aussi à l'étranger, avec notamment l'accueil et la prise en charge de familles ukrainiennes, il devient difficile de répondre à toutes les sollicitations reçues par cet organisme qui, de ce fait, contacte les communes pour obtenir une aide financière afin de gérer au mieux les problématiques rencontrées. Après discussions, une participation d'un montant de 200 € a été décidée pour l'année 2022. Après ces différentes explications, cette délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations N° 12 – 13 – 14 – 15 – 16 et 17 : elles concernent les 3 budgets de la commune, à savoir : Budget Principal , Budget Adduction d'Eau Potable et le Budget Assainissement

- Validation du compte administratif de chaque budget
- Approbation du compte de gestion de chaque budget

Les délibérations prises pour l'approbation du compte de gestion des différents budgets communaux sont en fait les comptes édités par le percepteur et dont les résultats d'exercices doivent correspondre aux comptes administratifs des budgets 2021.

Un document synthétique et rédigé par chapitre pour chaque budget a été remis à chaque élu de manière à pouvoir étudier les éléments en amont du conseil. Quelques questions ont été posées quant à l'augmentation spécifique de certaines imputations comptables. Il s'avère qu'il s'agit simplement de suppression de certaines lignes qui doivent par conséquent être imputées ailleurs, ceci sur les conseils du percepteur. Après avoir étudié chapitre par chapitre et budget par budget, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Délibérations N° 18 – 19 et 20 : elles concernent le vote des 3 budgets 2022 de la commune, à savoir : Budget Principal , Budget Adduction d'Eau Potable et le Budget Assainissement

Au préalable du conseil municipal, des tableaux détaillés des différents budgets ont été envoyés aux élus afin qu'ils puissent se rappeler comment est constitué un budget de collectivité. Un point sur l'investissement a également été fait afin que tous les

membres du conseil s'imprègnent petit à petit des projets en cours et à réaliser pendant leur mandature. Une projection des différents tableaux a été faite sur écran lors du conseil de manière à ce que les élus puissent poser les questions nécessaires à la bonne compréhension des différentes imputations comptables et surtout lorsque des montants précis étaient notés. Une explication sur les écritures comptables obligatoires a également été fournie. Quelques questions ont été posées sur les bases des montants calculés des taxes qui reviennent à la commune. Les bases de calculs augmentent en fonction des constructions, des agrandissements réalisés par les habitants et du changement de catégorie suivant les travaux terminés sur leur propriété. Une précision est également donnée quant aux aides de l'Etat qui fondent « comme neige au soleil »... Plus les communes investissent et plus elles sont endettées et plus elles perçoivent d'aides, dans le cas contraire les aides s'amenuisent... l'Etat considère que les bons gestionnaires s'autofinancent et que par conséquent il n'est pas nécessaire de reverser une quelconque aide. Une fois les informations données, les 3 budgets ont donc été validés à l'unanimité.

Délibération N°21 : Modification des délégations de l'assemblée Délibérante données au Maire

Antoine DEVIGNE, 1^{er} adjoint a souhaité prendre la parole au nom de l'ensemble du conseil afin de revoir les délégations données à Monsieur Le Maire par le conseil municipal en date du 26 mai 2020 et dont la délibération porte le numéro 18. Compte-tenu du contexte compliqué au sein du conseil municipal actuellement, 7 membres du conseil souhaitent suspendre l'ensemble des délégations attribuées à Monsieur Le Maire et demandent que Monsieur Le Maire sollicite systématiquement ses élus avant de prendre une décision qui concerne la commune au quotidien et qu'il rende compte des réunions auxquelles il assiste mais également des dossiers qu'il gère actuellement. Pas d'objection particulière de Monsieur Chaumel et cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Divers points

- Suite au retard de paiement d'une subvention, la commune rencontre actuellement un petit souci de trésorerie. Afin de ne pas retarder les différents paiements, la commune souhaite solliciter une ligne de trésorerie et non un emprunt. En effet, il est prévu que cette somme soit remboursée avant la fin de l'année. La différence entre un emprunt et une ligne de trésorerie, c'est que la ligne de trésorerie ne rentre pas dans la dette. La ligne de trésorerie est un apport momentané avec des frais moindres. Ce montant ne doit pas dépasser 15% des recettes de fonctionnement. Au-delà il y a obligation de passer par un emprunt. Un point sur la trésorerie bancaire sera donc fait dans les prochains jours et la solution la plus adaptée sera étudiée afin de pouvoir délibérer sur la question lors d'un prochain conseil.
- A la demande de Monsieur Le Maire un tour de table a été fait afin d'essayer de comprendre les raisons des désaccords entre les membres du conseil et lui-même. La gestion de certains dossiers par le maire, ainsi qu'un manque de communication de sa part, ont remis en question la confiance entre le maire et son conseil. A ce jour aucune décision n'a été prise, puisque, comme l'a préconisé Madame La Sous-préfète, il convient d'attendre que les élections législatives soient passées pour envisager la suite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 18 mai 2022 à 19h30**.